

En vous enregistrant en ligne, vous acceptez les conditions de participation suivantes :

Organisatrice du concours : société coopérative Migros Aar

Droit de participation : sont autorisées à participer toutes les personnes domiciliées en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein et âgées de 18 ans révolus. La participation des collaborateurs du département « Real Estate Einkaufscenter », des partenaires concernés de l'agence business4you, de l'organisateur du concours ainsi que des associations de jeux-concours, des services automatisés et des autres participants à titre professionnel/commercial est exclue.

Déroulement du concours : en s'inscrivant en ligne jusqu'au 15.08.2026. Vous saurez immédiatement sur place, après avoir fait tourner la roue de la fortune, si vous avez gagné ou non. Les gagnants sont déterminés par tirage au sort.

Participation gratuite : la participation au concours n'est liée à aucune obligation d'achat. Participation gratuite sur www.centrebruegg.ch/fr.

Prix : Divers prix du Centre Brügg et de ses magasins d'une valeur totale de CHF 20'000.–

Les prix qui ne seront pas retirés par les gagnant·e·s au centre commercial «Centre Brügg» avant le 15.08.2026 après notification seront perdus sans compensation. Les prix ne seront pas versés en espèces.

Publication de l'identité des gagnants : l'organisatrice du concours attire l'attention sur le fait, et vous en prenez acte, qu'en cas de victoire, votre prénom et la première lettre de votre nom de famille seront publiés, par exemple sur les médias sociaux.

Autres dispositions :

Tout recours juridique est exclu. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours (sauf avec les gagnants).

La revente de billets, codes de participation, carnets de coupons, etc. est interdite. L'organisatrice du concours se réserve le droit d'invalidiser les billets, codes de participation, carnets de coupons, etc. en question.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois au concours et doit fournir des données personnelles correctes. L'organisatrice du concours a le droit d'exclure les participants utilisant un pseudonyme ou une fausse identité ainsi que ceux ayant participé plusieurs fois au concours.

L'organisatrice du concours se réserve par ailleurs le droit d'exclure des participants en cas de soupçon ou de constatation d'abus et/ou de violation des présentes conditions de participation ou pour tout autre motif important. Elle est en outre en droit d'adapter en tout temps les modalités du concours et de le suspendre, de l'annuler ou d'y mettre prématurément fin pour des raisons importantes.

Nous vous prions de prendre note que les prix d'une valeur supérieure à CHF 1'100.– sont le cas échéant soumis à l'impôt anticipé et que l'organisatrice du concours, en cas d'assujettissement fiscal et en fonction de la nature du prix, soit annoncera les prix et les gagnants à l'Administration fédérale des contributions, soit retiendra l'impôt anticipé de 35 % pour le verser à l'Administration fédérale des contributions. L'organisatrice du concours est en droit de différer la remise des prix jusqu'à ce que le gagnant lui remette l'attestation de domicile actuelle réclamée ou les éventuels autres documents fiscaux nécessaires.

Vous reconnaissez qu'en cas de lot du concours sous forme de carte cadeau centre commercial, le montant maximum par carte cadeau centre commercial est de CHF 250 et le montant maximum par personne est de CHF 1'500.

Le traitement des données personnelles se fait conformément à la déclaration de protection des données de l'organisatrice du concours, qui est disponible sur www.centrebruegg.ch/fr/rechtliches

Le for est au siège de l'organisatrice du concours. Le droit suisse est applicable.